

## Les DE BEAUVAIS de Nuillé, notaires de père en fils

L'histoire du Maine à travers son annexion momentanée à la Normandie par Guillaume le Conquérant explique à elle seule ce fait. Si le Maine est réuni à l'Anjou, la paroisse de Nuillé passe sous domination anglo-normande puisque Henri Plantagenêt, comte d'Anjou, devient roi d'Angleterre.

Nuillé, aux confins de la Normandie, s'expose continuellement, par sa situation géographique, aux ravages des deux parties durant la guerre de Cent Ans. Malgré toutes ces vicissitudes des temps et de leurs conséquences, la paroisse voit en son autonomie une source de paix et de prospérité. Les comtes de Montreuil, seigneurs de la paroisse, en deviennent les garants quand, en 1481, l'ancien comté du Maine est rattaché au domaine de la couronne. À cette époque, chaque province était indépendante, chaque province avait ses mœurs et ses coutumes particulières.

En 1542, un édit organise les recettes générales en généralités. Ces circonscriptions administratives sont gérées par des receveurs généraux assistés de trésoriers, obligés de résidence. Les généralités se subdivisent en élections dont les limites sont sensiblement celles des diocèses. Le rôle des officiers de généralités consiste à répartir la taille entre les paroisses et à contrôler l'assiette de l'impôt sur les contribuables.

À cette époque, ces personnages à l'honnêteté plus que douteuse profitent de leur autorité pour s'exempter de la taille. Leurs injustices, leur malhonnêteté transforment les élus en véritables boucs émissaires de la revendication fiscale des Français. Universellement haïs, ils symbolisent le poids accru des impôts sur les contribuables.

Souvent, lors des révoltes populaires, ils vont payer de leur vie leurs responsabilités. Aussi, François 1<sup>er</sup> révoque les gouverneurs et partage les attributions des tabellions avec les notaires. Aux premiers, la rédaction de l'acte authentique : la minute ; aux seconds, la transmission et la communication de l'acte : la grosse. C'est Henri II en 1552 qui crée un nouvel échelon juridictionnel au-dessus des bailliages. Le siège présidial, qui juge sans appel les affaires de modestes importances, évite au justiciable un voyage vers la grande ville, siège du parlement.

En 1574, Jacques de Montreuil, marié à Françoise de Loré, est chargé de relever une compagnie pour empêcher les pilleries des huguenots dans les environs de Domfront. Jacques de Montreuil meurt en 1614. Son fils Michel devient seigneur du Bois-Hamelin et de Nuillé<sup>1</sup> par son mariage avec Françoise de Mondot. Quand il meurt en 1619, son fils Hervé, petit-fils de Jacques de Montreuil, qui est guidon sous le maréchal du Bois-Dauphin, devient capitaine-lieutenant des Suisses de la garde du roi en 1624, bailli d'épée du Cotentin en 1633, puis maître d'hôtel du roi. Il épouse en 1624 Jeanne Thomas, fille de Nicolas, seigneur de Verdun et président du parlement de Normandie.

Au village de La Gouasnière, sur la commune de Couptrain demeure une famille dont les membres notaires ou avocats, sans prétendre à la noblesse, gardent soigneusement la particule et tiennent un rang très honorable dans la paroisse et les environs.

### ***René DE BEAUVAIS***

Dans ce marasme lié aux réformes successives, des nobles de provinces subsistent. **René DE BEAUVAIS**, sieur de la Gouasnière, fils du sieur de Marmaigne, exerce à Couptrain de père en fils les charges de justice et de finances pour les paroisses de Couptrain et Nuillé. L'un de ses ancêtres enregistre le mariage en 1507 de Jean Desprez, écuyer, seigneur de Vaugeois, château situé sur les hauteurs de la paroisse de Nuillé, au bord de la Mayenne, qui épouse Jeanne de Lachapelle, fille de François, seigneur du Bois-Hamelin.

---

<sup>1</sup> Nuillé devient Neuilly-le-Vendin après la Révolution.

En 1553, les provinces de l'ouest du royaume sont exemptées de l'impôt sur le sel. Cette mesure va générer, quelques décennies plus tard, la contrebande dans les provinces limitrophes et notamment entre Rennes et Laval.

À cette même période, le concile de Trente, en 1563, oblige les curés à tenir un registre des baptêmes avec la mention des parrains et marraines, car ceux-ci ne peuvent épouser leurs filleuls. Le mariage devient un acte solennel avec la présence d'un prêtre et une célébration publique. Pour éviter la bigamie, l'époux venant d'une paroisse voisine doit présenter une autorisation de célébration établie par le curé de sa paroisse. Les évêques peuvent désormais délivrer les dispenses nécessaires pour le mariage des cousins au troisième degré, enfants de cousins germains et au quatrième degré, petits-enfants de cousins germains. Le Saint-Siège continue d'établir les dispenses entre oncle et nièce ou entre cousins germains.

Maître **René DE BEAUVAIS** se déplace à cheval entre Couptrain et Nuillé. Il est élégant comme les bourgeois de l'époque. Il revêt la fraise et la toque en tissu ornée parfois d'un bijou et d'une plume. Un pourpoint – sorte de gilet court rembourré d'étoffe – couvre le buste. La cape assez courte avec collet et manche portée en été est remplacée, en hiver, par une houppelande fourrée qui le protège du froid. Le chemin de terre entre les deux communes est étroit et contourne de nombreuses parcelles entourées de haies. Pourtant, cette voie venant de Chartres et d'Alençon est le passage obligé pour se rendre vers le Mont-Saint-Michel ou Avranches.

### ***Jehan DE BEAUVAIS (1575-1668)***

**Jehan DE BEAUVAIS** naît en 1575 à Couptrain dans la maison familiale du village de La Gouasnrière. C'est une période dite du « petit âge glaciaire » qui voit, pendant près d'un siècle, se succéder les hivers froids avec des gels fréquents qui détruisent les semences et les étés pluvieux. La maison au village de La Gouasnrière est élégante. Une courette, cernée de mur, est plantée de buis. Un portail en fer forgé surmonté d'un blason donne à la demeure un caractère prospère et fortuné. Son père René remplace le papier huilé des fenêtres par des vitres. Il pose des vitraux sur les châssis

des fenêtres exposées au sud pour ainsi donner aux pièces de la maison bourgeoise des couleurs chatoyantes, différentes en fonction de l'ensoleillement. Il est aussi de ceux qui vont se déplacer maintenant avec le coche au lieu d'utiliser le cheval de selle.

Les guerres de religion déchirent la France depuis trop longtemps. Les édits de pacification sont révoqués, les protestants doivent se convertir ou s'exiler. À la veille de l'avènement d'Henri IV sur le trône de France, l'édit d'Union met les réformés hors la loi et assigne au roi et à ses sujets la même religion catholique. Le protestant Henri de Navarre, futur Henri IV, accède au trône en 1589 en promettant de se convertir au catholicisme et de garder cette religion dans le royaume.

Au cours de la dernière décennie du siècle, l'église multiplie les discours de prédicateurs pour mieux convaincre les fidèles. Partout, à Mayenne, Ambrières ou Javron on assiste à des controverses publiques entre catholiques et protestants à la sortie des offices. Aussi l'Église recommande-t-elle les prières du matin et du soir faites individuellement ou en famille. Cela facilite l'apparition du prie-Dieu qui favorise la prière individuelle et la pratique de la méditation dans un oratoire privé ou dans un coin de la maison. Ainsi, **René DE BEAUVAIS** fait l'acquisition d'un prie-Dieu chez le menuisier de Couptrain pour son usage personnel, qu'il a soin de placer dans l'étude, la pièce où il travaille mais aussi où il s'isole.

Mais au lendemain des guerres de religion, le royaume est exsangue. Les campagnes sont désolées, dépeuplées, les chemins sont défoncés. C'est dans ce contexte que Sully, surintendant du roi Henri IV, s'emploie à réformer la taille pour relancer l'économie. Pour soulager la misère de la population et réduire l'endettement privé, le roi annule en 1599 tous les arriérés de taille remontant jusqu'en 1597. Interdiction est faite de saisir le bétail et le train de culture. Mais dans le même temps, la gabelle (impôt sur le sel), les aides sur les denrées alimentaires et les droits de douane, les traites, les droits seigneuriaux, les dîmes et les fermages sont augmentés. Les exemptions abusives sont sévèrement contrôlées par les officiers royaux. Les maîtres de requêtes mènent chaque année des chevauchées d'inspection dans les provinces selon le découpage des généralités. Ils surveillent les offices, l'administration des villes et les finances municipales. Ils président les cours des parlements et

les tribunaux secondaires. Ils s'informent de la vie et des opinions des villageois.

Dans sa majorité, la noblesse de robe est constituée de descendants des personnes qui ont acquis, à titre onéreux, un office anoblissant dans les finances ou la justice. Ces offices ou charges sont en pratique transmissibles et vendables librement sous la règle des « 40 jours ». À la cessation d'activité de l'officier, la charge revient à son descendant ou à son acheteur contre le paiement d'une taxe au roi et à la condition que l'officier survive quarante jours à l'acte de résiliation. Mais en 1604, Henri IV instaure le droit annuel surnommé « Paulette », du nom de son instigateur Charles Paulet, secrétaire de la chambre du roi. Cette nouvelle taxe de transmission se monte à un soixantième de la valeur de la charge qui est à verser annuellement, en échange de l'hérédité de son office.

Par la suite, l'élite de la noblesse de robe, les membres des parlements, bien que souvent nobles de longue date, revendiquent leur place dans l'État face à la noblesse d'épée, vaillante, acquise par les armes au cours de faits de guerre connus. La noblesse de robe, qui cumule les revenus de la terre, ceux de l'exercice des charges et les loyers et rentes de maisons et de terres, est méprisée par les gentilshommes.

À cette époque, les bourgeoises déambulent dans les rues coiffées d'un chaperon qui est une coiffe-bonnet à longs pans derrière. Elles revêtent un corsage baleiné en pointe à l'avant et lacé à l'arrière, sur une longue robe ouverte devant et un jupon d'étoffe précieuse. Elles drapent leurs épaules d'une mante fermée sur le devant par un bijou. Depuis que les Italiennes ont introduit la culotte en France, et malgré le scandale de l'Église qui en dénonce l'érotisme, les bourgeoises portent maintenant le caleçon sous la jupe, ou mieux, la culotte fendue. Les moralistes dénoncent même la braguette des hommes souvent gonflée par une coquille.

À la fin de ce siècle, les tabellions sont supprimés et **René DE BEAUVAIS** se voit conforté dans sa charge à Couptrain et Nuillé. Seuls subsistent les notaires.

En 1610, et malgré l'impopularité d'Henri IV, l'annonce de la mort de ce dernier soulève un profond chagrin dans le pays qui fait rapidement place à l'espoir que suscite l'avènement du jeune souverain Louis XIII.

Le printemps 1611 est des plus secs. Il fait suite à un hiver froid qui n'a pas permis aux nappes phréatiques de se reconstituer. Les céréales telles que l'orge, l'avoine ou le seigle germent et poussent difficilement. Même le sarrasin réputé plus rustique est clairsemé.

Au début de l'été, alors que les pâturages devraient repaître les troupeaux, l'herbe est si maigre qu'elle ne suffit pas à fournir le foin espéré pour l'hiver suivant. Les oraisons et processions se multiplient plus qu'aucun croyant n'a connu auparavant. C'est la grêle qui malheureusement viendra à bout de la végétation qui a subsisté.

Le vingt-troisième jour de mai 1612, une petite cloche de la paroisse de Couptrain est fondue selon un rite primitif qui se réduit à une formule d'exorcisme et une prière de bénédiction. La bénédiction des cloches est fondée sur le fait que l'ensemble des choses vouées au culte de Dieu doit être consacré par des prières et des cérémonies. Ainsi, bénir une cloche, c'est la consacrer au service de Dieu pour qu'elle ne soit plus employée aux usages profanes. Cela sert également à appeler le peuple aux offices divins, car celui-ci ne sera pas seulement frappé par le son des cloches mais par le Saint-Esprit qui touchera les cœurs. La bénédiction sert dans un second temps à chasser les démons, à apaiser les orages et les tempêtes ainsi qu'à détourner le tonnerre et la grêle.

Une fois que le métal est en fusion et qu'il est prêt à être coulé dans un moule, le prêtre vêtu d'un surplis et d'une étole blanche est précédé de la croix et de l'eau bénite, portées par les enfants de chœur. Ils se présentent à l'assemblée du clergé et du peuple qui chante. Après un *Gloria Patri*, le prêtre se tient devant le godet et dépose de l'eau bénite en forme de croix sur le métal en fusion qui crépite. Le fondeur peut alors procéder à la coulée dans le moule pendant que les paroissiens entonnent des chants et des psaumes. Une fois la cloche coulée, la bénédiction se termine par un nouveau *Gloria Patri* et un *amen* disperse le peuple présent.

La cérémonie proprement dite de la bénédiction se fait le vingt-cinquième jour de mai 1612, le jour de la Saint-Urbain, en présence de tous les villageois auxquels s'est joint **Jehan DE BEAUVAIS**. Les parrains et marraines sont choisis parmi les plus vertueux et les plus qualifiés de la paroisse. C'est aux sieurs François Garnier et Jehanne Huve sa femme, Guillaume Garnier et Anne Huve son

épouse, enfin au sieur Julian Bennier et Barbe Garnier son épouse que reviennent les honneurs de parrainer la nouvelle cloche.

Dans la nef de l'église de Couptrain, la cloche est suspendue pour que les officiants puissent tourner autour. Trois rubans pendent au bas du battant de la cloche pour pouvoir, par la suite, la faire tinter. Autour de l'objet qui va recevoir les sacrements se trouve la crédence avec le livre d'évangiles, le bénitier rempli d'eau, l'aspersoir, un vase de sel, des serviettes blanches, le vaisseau de l'huile des infirmes, celui du saint chrême, la navicule garnie d'encens, de myrrhe et de deux encensoirs avec feu. Les diacres et les officiants portent l'amict, l'aube, une étole et la dalmatique blanche. Ils se dirigent vers la cloche en récitant avec l'assemblée sept psaumes pour demander à Dieu la miséricorde et la protection. Le prêtre bénit le sel et l'eau en prononçant plusieurs oraisons, puis verse le sel dans l'eau en faisant trois signes de croix. La bénédiction de l'eau est faite pour que les démons n'aient pas de pouvoir sur l'objet que l'eau touchera. La cloche est ainsi entièrement lavée de haut en bas, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur avec des serviettes blanches imbibées d'eau bénite. Après avoir été séchée avec d'autres serviettes blanches, l'assemblée récite six nouveaux psaumes entre lesquels est dit un *Gloria Patri*. Puis le prêtre prend avec le pouce droit de l'huile des infirmes pour faire le signe de croix sur la cloche avant de réciter une nouvelle oraison. Cette onction est immédiatement essuyée avec une serviette blanche. Il continue, selon le rituel établi, par faire de la main droite sept onctions en forme de croix avec l'huile des infirmes sur l'extérieur de la cloche et quatre à l'intérieur avec le saint chrême. Il place l'encensoir rempli de myrrhe et d'encens sous la cloche jusqu'à la fin de la cérémonie afin qu'elle soit pénétrée par les odeurs saintes. Les chants se succèdent jusqu'à la dernière phase où l'on porte au prêtre le livre à baiser pour qu'il l'encense en terminant par un signe de croix sur la cloche bénite. La cloche résonne une fois dans la nef pendant que les officiants s'en retournent processionnellement comme ils sont venus. Les paroissiens quittent alors l'église en se donnant rendez-vous le lendemain pour la montée au sommet du clocher.